

Francia – Forschungen zur westeuropäischen

Geschichte Bd. 36

2009

Philippe Baccou, Les débuts de Robert le Fort. Une

chronologie à réviser?

DOI: 10.11588/fr.2009.0.44948

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Miszellen

PHILIPPE BACCOU

LES DÉBUTS DE ROBERT LE FORT

Une chronologie à réviser?

Depuis longtemps, des générations d'érudits ont cherché les origines de Robert le Fort, premier ancêtre connu des rois capétiens¹. Plusieurs indices semblent attester que ce personnage, apparu dans l'histoire au milieu du IX^e siècle, était lié aux plus grandes familles de l'entourage des empereurs et des rois carolingiens. Mieux connaître Robert le Fort et sa famille, c'est donc aussi mieux comprendre le fonctionnement du pouvoir carolingien et mieux identifier le rôle qu'ont exercé, aux côtés des monarques, certaines lignées de hauts dignitaires. Pour mener cette enquête, toutefois, on se heurte à un obstacle majeur: la rareté ou l'absence des documents. Dans le cas de Robert le Fort, les sources ne sont pas entièrement muettes, mais elles restent difficiles à interpréter en raison, notamment, du risque toujours possible de confusion entre les personnes. Ainsi, on croit généralement que Robert le Fort commença sa carrière vers 840. Dès 852, dit-on, il exerçait déjà de hautes fonctions en Touraine. Ces affirmations sont moins solidement fondées qu'il ne paraît. Le récit d'un contemporain, Adrevald, moine de Fleury-sur-Loire, incite au contraire à penser que deux personnages distincts, portant le même nom de Robert, occupèrent des postes administratifs importants dans la même région à une dizaine d'années d'intervalle.

I

Le 3 avril 852, au palais de Quierzy-sur-Oise, le roi Charles le Chauve, à la demande de l'illustre Robert, »recteur« (*rector*) de l'abbaye de Marmoutier, confirma les droits de cette abbaye sur divers biens parmi lesquels la *villa Briga*, proche du monastère, et l'église de Saint-Symphorien située au bord de la Loire². Le titre d'»homme illustre« (*illustrer vir*) donné à Robert dans cet acte désigne un très haut fonctionnaire. Le mot *rector* désigne un laïc nommé par le roi pour protéger et administrer une abbaye. L'abbaye de Marmoutier, située sur la rive nord de la Loire, presque en face de l'ancienne cité de Tours, fut prise et détruite par les Normands en 853, puis refondée quelques années après par les chanoines de Saint-Martin de Tours. À première vue, le

1 La plus récente synthèse de ces travaux est donnée par Joachim EHLERS, *Die Kapetinger*, Stuttgart, Berlin, Cologne 2000 (Urban-Taschenbücher, 471), p. 13–15.

2 Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, éd. Georges TESSIER, t. I (840–860), Paris 1943 (Chartes et diplômes), n° 147, p. 387–389: ... *Karolus ... rex. ... notum sit omnibus ... quia per deprecationem illustris viri Rotberti, rectoris monasterii sancti Martini quod Majus monasterium dicitur, complacuit clementiae nostrae quasdam villas quarum prima dicitur Briga, quae est prope memoratum monasterium ... , necnon etiam aeclesiam sancti Simphoriani supra Ligeris alveum ... confirmare. ... Data III non. april., indictione XV, anno XII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum in Carisiaco palatio regio. ... Amen. Pardulus.*

»recteur Robert« semble se confondre avec un personnage du même nom qui exerça peu après d'autres fonctions de même rang dans la même région. Ce personnage, le comte Robert, fut chargé au début de l'été 861 et jusqu'à 865 du commandement militaire des régions entre Seine et Loire face aux Bretons³. Nommé par Charles le Chauve abbé de Saint-Martin de Tours en 866⁴, il fut tué la même année dans un combat contre les Normands. Sous le nom de Robert le Fort, il est devenu ensuite célèbre dans l'histoire de France car c'est de lui que descend, en ligne masculine, la dynastie des rois capétiens.

Dès le XIX^e siècle, l'idée que ces deux hommes étaient la même personne fut acceptée par des médiévistes comme Karl von Kalckstein, biographe de Robert le Fort, et Édouard Favre, biographe de son fils le roi Eudes⁵. Au début du XX^e siècle, cette opinion s'impose aussi bien dans l'»Histoire de France« d'Ernest Lavisse que dans l'»Encyclopaedia Britannica«⁶. Elle a été reprise par d'éminents érudits spécialistes de cette période comme René Merlet⁷, Ferdinand Lot⁸, Maurice Chaume⁹, Jan Dhondt¹⁰, Karl Ferdinand Werner¹¹, Walther

- 3 Reginonis abbas Prumiensis Chronicon cum continuatione Treverensi, éd. Friedrich KURZE, Hanovre 1890 (MGH, SS rer. Germ. in usum schol., 50), p. 79: *Anno dominicae incarnationis DCCCLXI Carolus placitum habuit in Compendio [Compiègne, Oise] ibique cum optimatum consilio Rodberto comiti ducatum inter Ligerim et Sequanam adversum Brittones commendavit, quem cum ingenti industria per aliquod tempus rexit.* Charles le Chauve se trouvait à Compiègne en juillet 861: il y passa un acte daté du 1^{er} juillet (TESSIER, Recueil [voir n. 2], t. II [861–877], Paris 1952, n° 228, p. 7–9). Annales de Saint-Bertin, éd. Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD, Suzanne CLÉMENCET, Léon LEVILLAIN, Paris 1964 (Société de l'Histoire de France), a. 865, p. 123: *Karolus Hludouuicim, filium suum, in Neustriam dirigit, ... comitatum Andegauensem et abbatiam Maiorismonasterii et quasdam uillas illi donauit. Rodberto autem, qui marchio in Andegauo fuerat, cum aliis honoribus quos habebat comitatum Autisiodorensem et comitatum Niuernensem donauit.* Ces événements sont situés entre l'arrivée de Charles le Chauve ad Odriacam uillam (milieu de septembre 865) et l'annonce à ce même Charles, à Quierzy, que les Normands étaient entrés, le 20 octobre, dans l'abbaye de Saint-Denis. De la lecture des Annales de Saint-Bertin, on déduit que Robert exerça à Angers le commandement qui lui avait été confié en 861, et qu'il en fut déchargé en 865.
- 4 Annales de Saint-Bertin, a. 866, p. 126: *Karolus Rotberto comiti abbatiam Sancti Martini ab Engiluino ablatam donat (...).*
- 5 KARL VON KALCKSTEIN, Geschichte des französischen Königthums unter der ersten Capetingern, Leipzig 1877, p. 4: »am 3. April 852 schon Laienabt von Marmoutier bei Tours und Graf der Touraine« (»[Robert le Fort fut] abbé laïque de Marmoutier, près de Tours, et comte de Touraine dès le 3 avril 852«). Édouard FAVRE, Eudes, comte de Paris et roi de France (882–898), Paris 1893, p. 1: »Robert, dit le Fort, apparaît dans l'histoire, d'une manière certaine, le 3 avril 852; il est, à cette date, rector de Marmoutier.«
- 6 Charles BAYET, Christian PFISTER, Arthur KLEINCLAUSZ, Le Christianisme, les Barbares. Mérovingiens et Carolingiens, Paris 1903 (Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution, dir. Ernest LAVISSE, t. II/1), p. 381. The Encyclopaedia Britannica. A Dictionary of Arts, Sciences, Literature and General Information. 11th Edition, dir. Hugh CHISHOLM, vol. 23, Cambridge 1910, p. 402.
- 7 René MERLET, Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux IX^e et X^e siècles, dans: Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir 12 (1895–1900), p. 1–84, à la p. 36, n. 1.
- 8 Ferdinand LOT, Sidroc sur la Loire. Les Normands en Bretagne, en Aquitaine, en Gascogne (853–857) (chapitre VII, terminé le 7 mars 1905, du manuscrit d'un livre inachevé), dans: Recueil des travaux historiques de Ferdinand Lot, t. II, Genève 1970, p. 691–704, à la p. 694, n. 19.
- 9 Maurice CHAUME, Recherches d'histoire chrétienne et médiévale. Mélanges publiés à la mémoire de l'historien avec une biographie, Dijon 1947, p. 209.
- 10 Jan DHONDT, Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IX^e–X^e siècle), Bruges 1948, p. 93–94.
- 11 Karl Ferdinand WERNER, Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums, 9. bis

Kienast¹². Elle continue aujourd'hui de figurer en bonne place dans les meilleurs ouvrages de synthèse, dictionnaires et encyclopédies¹³. Il n'est pas certain, pourtant, que l'illustre Robert, abbé de Marmoutier en 852, doive être confondu avec l'illustre comte, marquis, duc et abbé Robert mentionné entre 861 et 866. L'acte royal de 852 ne contient aucun élément qui le prouve. Aucun autre document n'offre une meilleure preuve. Certes, l'hypothèse que ces deux Robert s'identifient l'un à l'autre est tout à fait vraisemblable. Mais elle doit être rejetée si l'on découvre des faits qui la contredisent.

Or, un autre texte semble bien nous dire qu'en réalité, le »recteur Robert« de 852 n'est pas Robert le Fort. Ce texte, le premier livre des Miracles de saint Benoît, est l'œuvre d'Adrevald. Celui-ci vécut la majeure partie de son existence comme moine de l'abbaye de Fleury, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), située sur la rive droite de la Loire à une quarantaine de kilomètres en amont d'Orléans. Il observa directement les événements qui se sont déroulés autour de la Loire au milieu du IX^e siècle. À la fin du chapitre 32 du premier livre, Adrevald est parvenu à la fin du règne de l'empereur Louis le Pieux. Il nous prévient alors que désormais, son récit sera écrit à partir de son expérience personnelle ou grâce à des renseignements recueillis de témoins dignes de foi¹⁴. Ce récit devient donc à partir de là une source historique de toute première valeur. Au chapitre suivant, Adrevald raconte l'irruption des Normands dans les pays de la Loire. Ces hommes venus du nord, écrit-il, »ne se livrant plus au piratage, mais envahissant en toute liberté les terres sans rencontrer d'obstacle, ruinèrent toutes les embouchures maritimes et, plus exactement, les réduisirent à un vaste désert«¹⁵. Adrevald fait ici allusion à une première attaque des Normands en 843, qui toucha l'embouchure de la

10. Jahrhundert. IV. Rotberti complices. Die Vasallen Roberts des Tapferen, dans: Die Welt als Geschichte 19 (1959), p. 146–193, aux p. 156–157 et n. 42; repris et traduit dans: ID., Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e–X^e siècles) / Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums (9.–10. Jahrhundert), Ostfildern 2004 (Instrumenta, 14), p. 87–183, aux p. 108–111 et n. 42; ID., Les premiers Robertiens et les premiers Anjou (IX^e siècle – début X^e siècle), dans: Olivier GUILLOT, Robert FAVREAU (dir.), Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens. Actes du colloque scientifique ..., Poitiers 1997 (Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers, 5^e série, 4, année 1996), p. 9–67, aux p. 20–21, p. 52, n. 70, p. 64.

12. Walther KIENAST, Die fränkische Vassalität. Von den Hausmeiern bis zu Ludwig dem Kind und Karl dem Einfältigen, Frankfurt am Main 1990 (Frankfurter wissenschaftliche Beiträge. Kulturwissenschaftliche Reihe, 18), p. 335 et n. 1134, p. 363 et n. 1256.

13. Cf. p. ex.: Pierre RICHÉ, Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe, Paris 1983, p. 193; Régine LE JAN, Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e–X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale, Paris 1995 (Université de Paris I-Panthéon Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, 33), p. 410; Karl Ferdinand WERNER, Robert der Tapfere, dans: Lexikon des Mittelalters, t. VII, München 1995, col. 883; Janet L. NELSON, The Frankish kingdoms, 814–898: the West, dans: Rosamond MCKITTERICK (dir.), The New Cambridge Medieval History, t. II, Cambridge 1995, p. 135; EHLERS, Kapetinger (voir n. 1), p. 15.

14. Les Miracles de saint Benoît écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte Marie, moines de Fleury, éd. Eugène DE CERTAIN, Paris 1858 (Société de l'Histoire de France), lib. I, cap. 32, p. 70: *Caeterum ea quae visu corporeo nos cognoscere quivimus, quaeve fidei narratione comperimus, ... ad posterorum notitiam hortatu majorum transmittere curavimus*. Sur ce texte, voir Alexandre VIDIER, L'historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire et les Miracles de saint Benoît. Ouvrage posthume revu et annoté ..., Paris 1965, p. 137–180. Une partie des Miracles de saint Benoît fut aussi éditée par Oswald HOLDER-EGGER, Ex Adrevaldi Floriacensis Miraculis S. Benedicti, dans: MGH, SS. t. XV/1, Hanovre 1887, p. 474–497.

15. Les Miracles de saint Benoît, lib. I, cap. 33, p. 71: *Praeterea Nortmanni, gens Aquilonaris, ..., non jam piraticam exercendo, sed libere terras, nullo obsistente, pervadendo, omnem oram maritimam pessumdedit, atque, ut verius dicam, in vastam redegit solitudinem*.

Loire, Nantes et la pointe nord-ouest de l'Aquitaine. Le moine de Fleury développe alors son récit des invasions normandes. Celui-ci se découpe en quatre parties successives de longueur inégale.

Adrevald nous dit tout d'abord qu'il y eut une période de résistance aux attaques normandes, et il explique comment cette résistance disparut: »Les pires tentatives de ces Normands, qui se succédaient à eux-mêmes dans leurs attaques, avaient été longtemps déjouées par les ducs de ces régions: Lambert, Robert et Ramnulf. Mais ces ducs périrent de diverses façons. Dès lors, presque toute la Neustrie fut livrée sans défense à la férocité des Normands¹⁶.« Adrevald décrit ensuite les méthodes utilisées par les Normands pour dévaster la Neustrie. Il évoque l'organisation des raids normands sur la terre ferme, pratiqués de façon répétée par des troupes mobiles se déplaçant à pied et, bientôt, à cheval. Entre chaque vague d'expéditions sur la Loire, les navires restent au mouillage dans une île relevant de l'abbaye de Saint-Florent. Les Normands y ont bâti des constructions fortifiées où ils gardent enchaînés leurs prisonniers et où ils peuvent eux-mêmes se reposer à l'abri des attaques. Cette base permanente semble s'identifier avec l'*insula quae dicitur Betia* mentionnée dans la Geste des saints de Redon, c'est-à-dire avec les anciennes îles de grande et petite Biesse, aujourd'hui incorporées, avec d'autres, dans la grande île située en plein centre de Nantes¹⁷.

Le moine de Fleury continue son récit en décrivant les étapes de la première grande invasion normande sur la Loire (*primo adventu*). Cette première vague débuta par la prise et la destruction de Nantes. Les Annales de Saint-Bertin placent cet événement en juillet 853, celles d'Angoulême en juin de la même année¹⁸. Ensuite (*dein*), les Normands mirent le feu à la ville d'Angers. Cet épisode est mentionné en 853 par Réginon de Prüm, mais non par les Annales d'Angoulême. Les Annales de Saint-Bertin y font allusion seulement de manière indirecte, car elles nous apprennent qu'à la fin de 854, les pirates normands brûlèrent »de nouveau« (*denuo*) Angers: la ville a donc été deux fois incendiée par eux, en 853 puis l'année suivante. Juste après le premier incendie d'Angers, Adrevald place une expédition des Normands en Poitou, au cours de laquelle ils dévastèrent châteaux et villages dans toute la zone s'étendant de la mer jusqu'à Poitiers¹⁹. Au cours d'une période suivante (*sequenti tempore*), les Normands naviguent jus-

16 Ibid., lib. I, cap. 33, p. 71: *Fuerant eorum* [scil. *Nortmannorum*] *pessimi conatus saepe a ducibus illarum regionum* [scil. des régions autour de la Loire] *sibimet succedentium frustrati, Lamberto scilicet atque Rotberto necnon Rainulfo. Sed illis* [scil. *ducibus*] *varia pereuntibus sorte, omnis fere Neustria, ... Nortmannicae patuit feritati*. Cette édition des Miracles, comme les autres éditions imprimées antérieures, ne reproduit pas exactement le nom du duc Ramnulf, qui s'écrit *Ramnulfus* dans les copies manuscrites; cf. Ex Adrevaldi Floriacensis Miraculis (voir n. 14), p. 494, note o.

17 Ex gestis SS. Rotonensium, Conwoionis et aliorum, dans: RHF, t. VII, Paris 1870, lib. 3, cap. 9, p. 364: *In tempore igitur Erispoë Principis Britanniae, quidam Normannus Sidric ... occupavit fluvium Ligeris, et circumdedit castra aliorum paganorum, qui civitatem Namneticam depopulati fuerant et incenderant, et omnes regiones quae erant prope et longe, tradentes omnia incendio: posueruntque castra sua in insula, quae dicitur Betia*. Après avoir attaqué, avec l'aide des Bretons d'Erispoë, les »autres païens« installés sur l'île de Biesse, Sidric fit la paix avec eux et se retira de la Loire. Il réapparut au cours de l'été 856 sur la Seine; cf. Ferdinand LOT, La soi-disant prise de Nantes par les Normands en 853. Critique des sources, dans: Recueil (voir n. 8), p. 705-712 et ID., La grande invasion normande de 856-862, *ibid.*, p. 713-714.

18 Miracles de saint Benoît (voir n. 14), lib. I, cap. 33, p. 72: *Et primo quidem adventu, urbem Namneticam incendio cremavere*. Annales de Saint-Bertin (voir n. 3), a. 853, p. 66: *Dani mense iulio, relicta Sequana, Ligerim adeuntes, Namnetum urbem et monasterium Sancti Florentii ac vicina loca populantur*. Annales Engolismenses, éd. Georg Heinrich PERTZ, dans: MGH, SS, t. XVI, Hanovre 1859, a. 853, p. 486: ... *Et mense Iunio sancti Florentii monasterium et Nametis civitas, Turonis quoque, similiter exuruntur*.

19 Miracles de saint Benoît, lib. I, cap. 33, p. 72: *dein Andegavensem percurrentes regionem, ipsam*

qu'à Tours et ils remplissent la ville de cadavres avant de la livrer aux flammes. La date exacte de cette destruction de Tours, le 8 novembre 853, est donnée par les Annales de Saint-Bertin²⁰. »Pas longtemps après« (*haud longo post*), les envahisseurs atteignent le cours supérieur de la Loire. Arrivés à Orléans, ils s'emparent de la ville et repartent en emportant son or. Cela eut lieu, précise Adrevald, sous le pontificat de l'évêque Agius. Ce pillage d'Orléans ne fut pas suivi d'un incendie comme dans les autres villes. Le même événement – un simple pillage – est rapporté par les Annales de Saint-Bertin: il se produisit en 856, le 18 avril²¹. Les Normands s'étant ensuite retirés »pendant un certain temps«, Adrevald évoque enfin une seconde vague d'attaques normandes (*secundo adventu*). Cette deuxième invasion eut lieu sur la Loire à partir de la fin de 864. Adrevald ne mentionne ici qu'un seul épisode d'une grande importance à ses yeux: la seconde prise d'Orléans. La ville fut cette fois-ci détruite par le feu à la seule exception, note-t-il, de l'église cathédrale de Sainte-Croix. Cela est confirmé par les Annales de Saint-Bertin qui signalent cette destruction au début de l'année 865, avec les mêmes précisions qu'Adrevald sur le sort de Sainte-Croix²².

Dans ce récit, Adrevald a visiblement présenté les faits dans leur ordre chronologique. Cet ordre est toujours respecté lorsqu'il s'agit d'événements connus par d'autres sources: prise de Nantes, premier incendie d'Angers, destruction de Tours, première prise d'Orléans, retrait provisoire des envahisseurs, seconde invasion normande, prise et incendie d'Orléans. Tous ces événements se sont déroulés entre le printemps de 853 et 865. Les trois ducs dont la mort laissa la Neustrie sans défense face à ces attaques avaient donc nécessairement péri auparavant. On le vérifie facilement pour le premier d'entre eux, Lambert. Celui-ci n'est autre que le Widonide Lambert II, comte de Nantes et marquis de la marche de Bretagne. Nous connaissons assez bien sa biographie²³ et nous savons qu'il mourut le 1^{er} mai 852, tué par le comte du Mans Gausbert²⁴.

quidem civitatem concremant; Pictavorum vero castella atque vicus omnemque patriam a mari usque eandem Pictavam urbem populantur ... Annales de Saint-Bertin, a. 854, p. 70: *Pyratae Nordmannorum Ligeri insistentes denuo civitatem Andegavorum incendio concremant.* La mention par Adrevald de la dévastation d'une partie du Poitou en 853 ne semble confirmée par aucune autre source, mais elle n'est pas non plus contredite par quiconque. Les Annales de Saint-Bertin signalent en 855 une expédition terrestre des Normands vers Poitiers, mais celle-ci fut apparemment très localisée et elle se termina mal pour les envahisseurs: il ne s'agit pas des mêmes faits que ceux décrits par le moine de Fleury.

- 20 Miracles de saint Benoît, lib. I, cap. 33, p. 72: *Sequenti tempore, navigio Turonum veniunt, eamque de more stragibus opplentes, ad postremum ignibus tradunt ...* Annales de Saint-Bertin, a. 853, p. 67–68: *Item pyratae Danorum a Namnetibus superiora petentes mense nouembri, VI uidelicet idus, urbem Turonum inpune adeunt atque incendunt cum ecclesia Sancti Martini et ceteris adiacentibus locis.*
- 21 Miracles de saint Benoît, lib. I, cap. 33, p. 72: *Haud longo post, superiora Ligeris amnis navibus expetentes, Aurelianis perveniunt, captamque urbem auro distrahunt, Agio tunc temporis praefatae urbis praesulatum gerente.* Annales de Saint-Bertin, a. 856, p. 72: *Pyratae Danorum XIII kalendas mai civitatem Aurelianis adeunt, praedantur et inpune revertuntur.*
- 22 Miracles de saint Benoît, lib. I, cap. 33, p. 72: *sicque ad tempus recedentes, secundo adventu praedictam civitatem combustione dissipant, matre duntaxat ecclesia, quae in honore sanctae Crucis ... sacrata erat, studio bonorum hominum remanente.* Annales de Saint-Bertin, a. 865, p. 117: *Interea Nortmanni residentes in Ligeri ... secundo uento per idem fluvium usque ad monasterium Sancti Benedicti quod Floriacus dicitur nauigant et eundem monasterium incendunt, et in redeundo Aurelianis civitatem ... igni cremant, praeter ecclesiam Sanctae Crucis, (...).*
- 23 La carrière mouvementée de Lambert est très précisément reconstituée jusqu'à 851 par Jean-Pierre BRUNTERC'H, Le duché du Maine et la marche de Bretagne, dans: Hartmut ATSMÄ (dir.), La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international, t. I, Sigmaringen 1989 (Beihefte der Francia, 16/1), p. 29–127, aux p. 67–74.
- 24 Annales Engolismenses (voir n. 18), a. 852, p. 486: *Lanbertus a Gausberto Kalendis Maii occiditur.*

En revanche, nous n'avons pas gardé la trace du décès d'un duc Robert et d'un duc Ramnulf à cette époque. Cela explique qu'ils puissent être confondus avec deux personnages bien mieux connus, mais morts beaucoup plus tard: Robert le Fort et Ramnulf, comte de Poitiers, tous deux décédés à la fin de l'été 866, le premier en combattant les Normands, le second quelques jours après, par suite des blessures reçues au même combat.

Si les ducs Robert et Ramnulf, mentionnés par Adrevald, étaient les mêmes personnes que Robert le Fort et son compagnon le comte de Poitiers, cela voudrait dire que le moine de Fleury aurait écrit une énorme absurdité: leur mort, en 866, aurait laissé la Neustrie sans défense face à deux séries de catastrophes datées de 853 à 865! Une telle erreur n'est pas possible de la part d'un témoin parfaitement informé par ailleurs de l'histoire des régions de la Loire et qui raconta ces faits quelques années seulement après les avoir vécus. Nous avons toutes raisons de penser qu'Adrevald ne s'est pas trompé dans la chronologie. Il faut donc admettre qu'il y eut, une dizaine d'années avant Robert le Fort, un autre duc Robert qui exerça comme lui un commandement militaire en Neustrie. Ce Robert décéda, dans des circonstances inconnues de nous, quelque temps avant le printemps 853. Il doit très vraisemblablement s'identifier au *vir illuster* Robert, abbé laïque de Marmoutier, connu par l'acte royal du 3 avril 852.

II

En distinguant deux ducs Robert et deux Ramnulf au cours de cette période, nous pouvons plus facilement comprendre ce que nous disent les textes et expliquer certaines anomalies apparemment déroutantes.

1° Les ducs Lambert, Robert et Ramnulf ne se sont pas succédé les uns aux autres de 852 à 866, comme l'a cru Oswald Holder-Egger, éditeur des Miracles de Saint-Benoît dans les »*Monumenta Germaniae historica*«. Selon Holder-Egger, Adrevald aurait écrit: »Les pires tentatives de ces Normands avaient été longtemps déjouées par les ducs qui se succédèrent dans ces régions« (*Fuerant eorum pessimi conatus saepe a ducibus illarum regionum sibimet succedentibus frustrati*)²⁵. Cette rédaction figure dans une copie manuscrite, mais dans les autres copies – dont la plus ancienne – ainsi que dans les autres éditions imprimées, on lit au contraire *succedentium*. Ce génitif pluriel ne peut pas se rapporter à *regionum*, mais seulement à *eorum*, mot qui désigne les Normands. *Eorum ... sibimet succedentium* se traduit ainsi par: »de ces Normands se succédant à eux-mêmes [dans leurs attaques]«. Le mot *sibimet*, »soi-même«, n'aurait d'ailleurs pas de sens s'il se rapportait à des ducs: comment ceux-ci auraient-ils pu s'être succédé »à eux-mêmes«?

2° Puisque le texte d'Adrevald ne dit pas que Lambert, Robert et Ramnulf se sont succédé dans les fonctions de duc, la possibilité reste ouverte que deux d'entre eux, ou les trois, aient exercé simultanément ces fonctions et qu'il y ait donc eu, peu avant 853, deux ou plusieurs marches autour de la Loire. C'est précisément une situation de ce genre que décrit Adrevald lorsqu'il évoque la lutte entre deux »marquis aux frontières de la Bretagne« au début du règne de Charles le Chauve, Lambert II de Nantes et Renaud d'Herbauge²⁶. En 844, de même, Lambert, alors allié aux Bretons, combat et tue deux autres marquis de Charles le Chauve: Bernard, comte de Poitiers, et Hervé, fils de Renaud d'Herbauge²⁷.

3° Le »duc Ramnulf« mentionné par Adrevald s'identifie sans doute lui-même au comte de Poitiers *Ramnulfus* qui combattit les Normands à Brillac (Vendée), le 4 novembre 852, avec son

25 Ex Adrevaldi Floriacensis Miraculis (voir n. 14), p. 494.

26 Miracles de saint Benoît (voir n. 14), lib. I, cap. 33, p. 70: *Ac primum, marchisi Britannici limitis inter se gravi perduellione dissidentibus, ... Rainoldo occumbente, victor Lambertus exstiterit, (...)*.

27 BRUNTERC'H, Le duché du Maine (voir n. 23), p. 68 et n. 235.

parent *Raino*²⁸. Même si les Annales d'Angoulême et la Chronique d'Aquitaine ne donnent pas plus de détails à ce propos, il est tout à fait possible que Rannulf ait été tué au cours de la bataille ou qu'il soit mort de ses blessures peu après.

4° Selon les Annales de Saint-Bertin, un mystérieux et anonyme « fils de Robert » fut privé par Charles le Chauve, peu avant le début de mars 868, de la partie des charges de son père que Charles lui avait donnée après la mort de celui-ci²⁹. Si ce défunt Robert est identique à Robert le Fort, le texte prouve qu'un fils de ce dernier était suffisamment âgé dès 866 pour avoir des responsabilités administratives. Or, Réginon de Prüm nous informe qu'à la mort de Robert le Fort, ses fils, Eudes et Robert, étaient encore petits et qu'ils n'avaient donc pas pu lui succéder dans ses fonctions militaires³⁰. Cette contradiction a été relevée par les plus récents éditeurs des Annales de Saint-Bertin qui n'en ont pas trouvé d'explication convaincante³¹. La difficulté disparaît si l'homme auquel Charles le Chauve enleva ses honneurs en 868 était un fils non de Robert le Fort, mais de l'autre Robert.

5° Pendant les années 851–853, la liste des abbés de Saint-Martin de Tours est incomplète. De la fin de 845 au début de 851, plusieurs sources mentionnent un *rector*, c'est-à-dire un abbé laïque, de Saint-Martin du nom de Vivien. Ce Vivien mourut à la fin du mois d'août 851 au cours des combats qui opposèrent Charles le Chauve et son armée aux Bretons. L'existence d'un nouvel abbé, Hilduin, n'est pas attestée avant 854³². Hilduin mourut à la fin de 860. La série de ses successeurs est bien connue par les Annales de Saint-Bertin: Louis, fils de Charles le Chauve (fin 860 – début 862); le « clerc marié » (*clericus conjugatus*) Hubert (début 862 – fin 864); Ingelwin, un diacre de l'entourage du roi (fin 864 – peu avant juin 866) et enfin, pendant une très courte période, de la fin du printemps à la fin de l'été 866, Robert le Fort lui-même. En revanche, on ne conserve la trace d'aucun autre abbé entre Vivien et Hilduin.

Nous pouvons cependant présumer que Vivien fut rapidement remplacé. C'est ce que montre un diplôme royal du 6 novembre 851 par lequel Charles le Chauve confirme la concession de l'église de Sainte-Colombe à Guichard, prêtre du chapitre de Saint-Martin de Tours, « sous l'autorité du recteur de ce monastère ». Le roi, à cette occasion, exige que, chaque année, Guichard veuille à payer la somme de deux livres en argent » dans la caisse du trésor royal (*camera nostra*) ou de l'abbé que la divine miséricorde aura daigné nous inspirer d'affecter à ce même lieu ». Aucun recteur, ajoute-t-il, ne pourra légalement exiger une contribution supérieure³³. Le

28 Annales Engolismenses (voir n. 18), a. 852, p. 486: *Rannulfus et Raino pridie Nonas Novembris ad Briliaco villa cum Normannis dimicant*. Chronicon Aquitanicum, éd. Georg Heinrich PERTZ, dans: MGH, SS, t. II, Hanovre 1829, a. 852, p. 253: *Rannulfus quoque Pictavensis ac Raino propinquus eius pridie Nonas Novembris in Briliaco villa cum Northmannis dimicant*.

29 Annales de Saint-Bertin (voir n. 3), a. 868, p. 141–142: *Karolus ad Autisiodorum [lire: ab Autisiodoro] super Ligerim fluuium ad uillam quae Bellus Pauliacus dicitur pervenit ... Ablatis denique a Rotberti filio his quae post mortem patris de honoribus ipsius ei concesserat et per alios diuisis, (...)*.

30 Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon (voir n. 3), a. 867 (en réalité 866), p. 93: *... Odo et Ruotbertus, filii Ruotberti, adhuc parvuli erant, quando pater extinctus est, et idcirco non est illis ducatus commissus*. Le mot *parvuli* convient pour des enfants dont l'âge ne dépasse guère une dizaine d'années.

31 Annales de Saint-Bertin (voir n. 3), p. 141–142, n. 1: « Cette mention d'un fils de Robert le Fort, qui, à la mort de son père, aurait conservé les » honneurs « de celui-ci, est bien faite pour étonner. »

32 Une description des propriétés de Saint-Martin de Tours fut faite en 856, au cours de la 17^e année de Charles le Chauve – donc après le 20 juin 856 – et de la troisième année de l'abbatiat d'Hilduin. Un autre acte est daté à la fois de 857, de la 17^e année de Charles et de la troisième année d'Hilduin. Cf. Ferdinand LOT, De quelques personnages du IX^e siècle qui ont porté le nom de Hilduin, dans: Recueil (voir n. 8), p. 461–494, à la p. 472. On peut déduire de ces deux sources qu'Hilduin devint abbé au plus tôt le 1^{er} janvier et au plus tard le 31 décembre 854.

33 TESSIER, Recueil, t. I (voir n. 2), n^o 141, p. 370–372, à la p. 371: *... sanctae Columbae cellam (...)*.

roi n'avait donc pas encore désigné le nouvel abbé de Saint-Martin au début de novembre 851 – car sinon, il aurait mentionné son nom – mais, de toute évidence, il s'apprêtait à le faire. Quel fut le choix de Charles le Chauve? Nous savons, par un diplôme du 1^{er} janvier 846³⁴, que Vivien était à la fois recteur de Saint-Martin de Tours et de Marmoutier. Il est donc probable que son successeur inconnu à Saint-Martin fut l'illustré Robert« que nous voyons en poste à Marmoutier dès le début d'avril 852. Si ce Robert est Robert le Fort, celui-ci, sans raison apparente, aurait quitté ses fonctions avant la fin de 854 et ne les aurait retrouvées qu'en 866. Si par contre, comme cela semble démontré par le récit d'Adrevald, il y a eu un autre Robert, mort avant le printemps 853, nous pouvons compléter la série des abbés de Saint-Martin de Tours sans avoir besoin d'expliquer pourquoi l'un d'entre eux aurait exercé cette charge deux fois de suite à plus de douze ans de distance.

6° De 851 à 853, l'administration des abbayes de Saint-Martin et de Marmoutier fut l'enjeu d'une vive polémique. Nous en sommes informés par un curieux ouvrage: le Livre des révélations d'Audrade le Petit (*Audradus Modicus*), évêque auxiliaire de Sens. Il ne subsiste malheureusement aujourd'hui qu'une partie de ce livre. Audrade y raconte les révélations qu'il aurait reçues pendant plusieurs années. Dieu l'aurait choisi pour être son «légal des églises» et lui aurait annoncé, un an à l'avance, la lourde défaite qu'allait subir le roi Charles le Chauve en 851 contre les Bretons, ainsi que la mort de Vivien. Dieu disait de ce dernier qu'il était un homme »perfidé et néfaste, qui ne craignait pas de piétiner mes nobles églises en se faisant gloire d'être abbé de Saint-Martin et de tout le reste«³⁵. Le jour venu, constate Audrade, tout se passa comme Dieu l'avait annoncé. Vivien fut tué par les ennemis, son corps dévoré par les bêtes sauvages. Beaucoup d'églises, grâce à cette guerre, furent libérées de leurs oppresseurs. Audrade fit informer Charles le Chauve de tout ce que lui avait dit Dieu. Mais le roi n'en tint aucun compte: revenu fort piteusement de son expédition en Bretagne, il ne remit pas les églises »dans leur ordre«³⁶. Dieu employa donc les grands moyens: il fit envahir les Gaules par les Normands. Audrade fait ici allusion aux attaques qui se produisirent en 852 sur le littoral atlantique et sur la Seine. Ces événements sont attestés, notamment, par les Annales d'Angoulême et par celles de Saint-Bertin. Pour obtenir la clémence divine, Audrade se livra pendant trois jours et trois nuits au jeûne et à la prière. Et le Seigneur, nous dit-il, modéra sa colère en accordant encore un peu de temps de répit³⁷.

venerando sacerdoti Wichardo sub dominio et potestate rectoris ... sacratissimi patris nostri Martini monasterii ... concedimus et regaliter confirmamus, videlicet ut ... beneficiario jure possideat omnibusque annis ad partem camerae nostrae vel abbatis, quem divina misericordia praestitutum eidem loco nobis inspirare dignata fuerit, ... duas libras argenti persolvere non negligat nec amplius servitii ab ullo rectore quaeratur indebite aut exigatur illicite, (...).

34 Annales ordinis S. Benedicti occidentalium monachorum patriarchae, éd. Jean MABILLON, t. II, Lucques 1739, n° 66, p. 695: ... ego ... Vivianus, qui, ... regimen abbatae S. Martini basilicae necnon & Majoris-monasterii sortitus sum, ... Actum Majori-monasterio. Vivianus abbas ... subscripsi ... Data kalend. Januarii, anno sexto regnante Karolo rege.

35 Excerpta libri revelationum, quas Audradus Modicus scripsit, dans: Louis-Maximilien DURU, Bibliothèque historique de l'Yonne, t. I, Auxerre 1850, p. 250–256, au cap. IX, p. 252: ... scias te [scil. Charles le Chauve] sequenti anno in hoc ipso mense, qui nunc est, Britanniam venturum, ibique ita ab inimicis tuis dehonestandum, ut vivus evadas. Ibique morietur perfidus et nefandus Vivianus, qui non extimuit conculcare nobilitatem ecclesiarum mearum, abbatem se glorians monasterii beati Martini et ceterorum.

36 Ibid., cap. IX, p. 253: Venit quoque anniversarii dies, et sermo Domini completus est in Karolum et exercitum ejus. Namque Vivianum ab hostibus interfectum devoraverunt ferae silvarum, et multae ecclesiae ab oppressoribus suis, ut Dominus praedixerat, et eo bello sunt deliberatae. Mandaverat hoc Legatus ecclesiarum [scil. Audrade] Karolo regi quod rex obedire neglexit; sed inhonestissime a Britannia reversus, non restituit ecclesias in ordine suo.

37 Ibid., cap. IX, p. 253: Quamobrem adduxit Normannos in Gallias Deus, ... Tunc Legatus ecclesi-

La suite du récit est perdue jusqu'à avril ou mai 853. À ce moment, Audrade intervient une nouvelle fois auprès de Charles le Chauve. Il est convoqué par le roi, en présence de la reine Ermentrude et de quatre éminents archevêques, et il leur répète ce qu'il prétend avoir vu et entendu. «Le roi», nous dit Audrade, »commença encore et encore à promettre que dans les deux mois, il remettrait dans leur ordre l'église de Saint-Martin et toutes les autres, qui se trouvaient sans abbé; mais il ne tint pas cette promesse³⁸.« Par l'intermédiaire de ces prétendues révélations, Audrade le Petit adressait au roi un message politique très clair: Charles devait cesser de nommer des laïcs à la tête des abbayes, à commencer par Saint-Martin de Tours et par les »autres monastères« qu'avait dirigés Vivien, donc en particulier Marmoutier. Dans ce contexte, la nomination à Marmoutier, et très probablement aussi à Saint-Martin, du *vir illuster* Robert, peu avant avril 852, n'a pu qu'être sévèrement jugée par les dignitaires de l'Église. En prenant ces fonctions, le laïc Robert répétait la détestable faute de Vivien. Il exposait donc le pays, et lui-même, à la même punition divine. Audrade ne mentionne pas Robert dans ce qui nous est resté de son livre, mais c'est sûrement à lui qu'il pense lorsqu'il constate que les églises ne furent pas rétablies »dans leur ordre« après le désastre de l'expédition en Bretagne. Il est très probable aussi qu'Audrade veut notamment parler du monastère de Marmoutier lorsqu'il écrit qu'avec Saint-Martin de Tours, d'»autres« abbayes se trouvaient sans titulaire en avril/mai 853. Tout cela concorde fort bien avec l'indication, par Adrevald, que Robert était déjà mort quand les Normands commencèrent leur grande invasion, en juin ou juillet 853.

7° L'archevêque Hincmar de Reims termine son récit de la mort, en 866, de Robert le Fort et de Rannulf de Poitiers par un sévère commentaire: *Et quoniam Rannulfus et Rotbertus de praecedentium se vindicta, qui contra suum ordinem alter abbatiam Sancti Hilarii, alter abbatiam Sancti Martini praesumpserat, castigari noluerunt, in se ultionem experiri meruerunt*³⁹. Selon Hincmar, cette mort fut un châtement de Dieu, mérité par une faute grave: les deux hommes, qui n'étaient pas des clercs, avaient agi à l'encontre de leur fonction (*contra suum ordinem*) en décidant d'oser accepter (*praesumere*) une abbaye, Saint-Hilaire de Poitiers pour le premier, Saint-Martin de Tours pour le second⁴⁰. Mais Hincmar n'a pas voulu seulement dire cela. La punition divine n'a pas seulement frappé les deux chefs tués en 866. Elle avait précédemment sanctionné des actes de même nature et des personnes ayant commis ces actes: c'est ce

arum tribus diebus et noctibus ... coram Deo permansit ... Qui [scil. Dieu] ... mitigavit iram furoris sui, sustinens adhuc induciarum spatium.

38 Ibid., cap. XV, p. 253–254: *Et factum est anno DCCCLIII, hoc est induciarum IX, tertio mense, iterum evocavit me rex Karolus ad se ... At ego in sermone Domini iterum illi ... omnia enarravi. Qui coepit iterum atque iterum promittere quod infra duos menses sancti Martini ecclesiam, seu ceteras, quae videbantur, apertae in suo ordine restituisset: quod non adimplevit.* La date indiquée par Audrade (»le troisième mois de la neuvième [année] de la trêve«) correspond à une période se situant entre le 8 avril et le 7 juin 853 car, quelques lignes plus loin, Audrade date du »neuvième mois« de la »même année« (scil. la neuvième année de la trêve) l'incendie de Tours par les Normands, événement qui eut lieu en réalité le 8 novembre 853 selon la datation habituelle. *Apertae* a ici le sens juridique de »sans possesseur, vacant«; cf. Albert BLAISE, Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen-Âge, Turnhout 1975 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis), p. 54. Dans le contexte du récit d'Audrade, une *aperta ecclesia* est une abbaye qui n'a plus d'abbé titulaire et où un nouveau titulaire n'a pas encore été désigné. Nous pourrions dire aujourd'hui que le poste d'abbé y est vacant.

39 Annales de Saint-Bertin (voir n. 3), a. 866, p. 131.

40 À sa mort, Robert le Fort venait de recevoir l'abbaye de Saint-Martin de Tours que Charles le Chauve lui avait donnée peu avant juin 866 (cf. ci-dessus, n. 4). Rannulf, comte de Poitiers, fut abbé de Saint-Hilaire. Il intervient au nom de cette abbaye et de sa congrégation dans un diplôme de Charles le Chauve, daté d'un 9 mai, qui le qualifie de *vir venerabilis*, titre caractéristique d'un abbé: TESSIER, Recueil, t. II (voir n. 3), n° 241, p. 45–47.

que signifie l'expression *praecedentium vindicta*, littéralement traduisible par «châtiment de choses ou de gens précédents». Faute d'avoir choisi de s'être «corrigés» ou «amendés» (*se castigare*) pour échapper à la sanction de leurs devanciers, Ramnulf et Robert ne pouvaient, à leur tour, qu'attirer sur eux la colère de Dieu.

En lisant cela, comment ne pas penser au récit des événements de 851–853 par Audrade le Petit? Hincmar fut l'un des quatre archevêques devant lesquels Audrade comparut en avril/mai 853. Il connaissait donc parfaitement les revendications du «légal des églises», et il ne fait guère de doute qu'il les ait soutenues. Hincmar raconte, à propos de Ramnulf et de Robert en 866, la même histoire que celle racontée par Audrade en 851–853 à propos de Charles le Chauve, de Vivien, de son successeur Robert et des autres abbés laïques. Les nobles et le clergé n'appartiennent pas au même ordre. Les églises et les abbayes ne doivent pas être gouvernées par des laïcs «contre leur ordre» (Hincmar) et, si par malheur c'est le cas, elles doivent être rétablies au plus vite «dans leur ordre» (Audrade). Ceux qui ne respectent pas ces principes en osant nommer des laïcs (Audrade), en osant accepter des abbayes (Hincmar), en osant les fouler aux pieds et se faire gloire de s'y maintenir (Audrade), ceux-là s'exposent tous à être punis par Dieu (*vindicta, ultio* chez Hincmar, *ira Dei* chez Audrade)⁴¹. Qu'à moins de quinze ans de distance, le même scénario se soit répété, cela ne pouvait que frapper les esprits. Hincmar était l'un des mieux placés pour avoir gardé la mémoire des événements de 851–853. Il ne pouvait ignorer que deux ducs de Neustrie, Robert et Ramnulf, avaient alors péri. Il savait que l'un d'entre eux, le premier Robert, avait commis la même faute que Robert le Fort à l'égard, sans doute, de la même abbaye de Saint-Martin de Tours. Il savait que le second Ramnulf avait, lui aussi, mal agi en dirigeant l'abbaye poitevine de Saint-Hilaire. N'a-t-il pas su que cela avait été également le cas pour le premier Ramnulf? Dans cette hypothèse, la *praecedentium vindicta* évoquée par Hincmar ne serait pas une référence générale aux événements passés, mais le rappel du châtiment de deux hommes, les premiers Robert et Ramnulf, pour des faits identiques à ceux commis bien plus tard par leurs successeurs homonymes.

III

S'il y a bien eu, avant Robert le Fort, un autre Robert pourvu de hautes fonctions en Neustrie, cela ouvre de multiples questions sur la biographie, la carrière et les éventuels liens de parenté de ces deux hommes.

1° À quel moment voit-on apparaître Robert le Fort dans l'histoire? En toute rigueur, sa première mention sûre n'est pas antérieure à 861, date de sa nomination au *ducatus* contre les Bretons. D'autres sources nous présentent, à partir de 853, de hauts personnages du nom de Robert en qui on reconnaît habituellement Robert le Fort. Rien ne s'oppose à cette identification, même s'il n'est pas tout à fait exclu que ces mentions concernent en réalité une ou plusieurs autres personnes homonymes. Robert le Fort ferait donc son entrée sur la scène historique non pas en avril 852 comme abbé laïque (*rector*) de Marmoutier mais un an et demi

41 Ce conflit sur la direction des abbayes n'est pas sans lien avec l'idée que la société se divise en trois ordres, idée attestée dès le milieu du IX^e siècle dans les écrits du clergé carolingien. Voir à ce propos les travaux d'Edmond ORTIGUES, L'élaboration de la théorie des trois ordres chez Haymon d'Auxerre, dans: *Francia* 14 (1986), p. 27–43, et de Dominique IOGNA-PRAT, Le «baptême» du schéma des trois ordres fonctionnels. L'apport de l'école d'Auxerre dans la seconde moitié du IX^e siècle, dans: *Annales* 41 (1986), p. 101–126, sur Haymon d'Auxerre et sur son disciple Héric. Héric d'Auxerre fut aussi le disciple de Loup, abbé de Ferrières. Or, pendant la décennie 840–850, ce même Loup n'avait cessé de revendiquer le retour à son abbaye d'un petit monastère – la *cella* de Saint-Josse, en Ponthieu – que Charles le Chauve avait provisoirement confisqué pour le donner à un laïc, le comte Odulphe!

plus tard, en novembre 853, comme délégué (*missus*) du roi Charles le Chauve dans les pays du Maine, de l'Anjou et de la Touraine⁴². À première vue, cela ne semble pas faire beaucoup de différence. En regardant les choses de plus près, pourtant, on voit bien que l'apparition en Touraine de Robert le Fort a une tout autre signification si elle a eu lieu seulement en 853. L'abbé laïque présent en 852 à Marmoutier, successeur du *dux* Vivien et portant le titre de *vir illuster*, est un fonctionnaire de rang très élevé, visiblement au sommet de sa carrière. Le *missus* nommé en novembre 853 par le capitulaire de Servais n'a pas la même envergure. Dans les cinq comtés où il exerce ses compétences, celles-ci sont à partager avec deux autres personnes, dont l'évêque d'Angers Dodon. Là, comme dans les autres territoires, un ou des évêques sont toujours cités comme *missi* avant les *missi* laïques, et ils semblent jouer le rôle de chefs de file. Il ne faut pas non plus oublier le contexte des nominations de novembre 853. Elles furent décidées dans un royaume en danger, profondément pénétré par l'une des pires invasions normandes qu'il ait eu à subir. Cette invasion venait de détruire Nantes, Angers et, quelques jours à peine avant le capitulaire de Servais, la cité de Tours elle-même et ses abbayes. Elle a dû désorganiser et affaiblir tous les rouages du pouvoir. Dans cette situation, la désignation par Charles le Chauve de quarante-trois délégués dans douze territoires couvrant une grande partie du royaume, dont la Neustrie, a toute l'allure d'une mesure de crise. Charles a visiblement cherché à parer au plus pressé en renforçant, par ces nominations, son autorité sur l'administration locale. Robert le Fort, dans ce dispositif, ne fut qu'une pièce parmi beaucoup d'autres.

2° À partir de 820 environ, plusieurs documents attestent la présence, en Touraine et aux alentours, de personnages qui pourraient s'identifier au duc Robert mentionné par Adrevald. Le premier et le plus significatif de ces documents est une instruction donnée par l'empereur Louis le Pieux, entre août 822 et le 11 novembre 825, à ses délégués dans diverses cités. Le texte fournit les noms de ces *missi* et, parmi eux, on trouve déjà à Tours un comte Robert⁴³. Si ce personnage est le même homme que l'illustre Robert, abbé de Marmoutier en 852, celui-ci aurait donc, à deux moments de sa carrière, exercé des fonctions identiques à celles que, plus tard, Robert le Fort occupa⁴⁴. Quelques années après, vers novembre 832, deux lettres de Louis le Pieux mentionnent un certain *Hrt. comes*, apparemment actif à Tours, qui pourrait être un «comte Robert» identique au *missus* de 822–825⁴⁵. Ce personnage n'est pas lui-même *missus*

42 Capitulare missorum Silvacense (capitulaire de Servais), éd. Alfred BORETIUS, Victor KRAUSE, Capitularia regum Francorum, t. II/1, Hanovre 1890 (MGH, Legum sectio II, 2), n° 260, p. 270–276, aux p. 275–276: *Missi autem et pagi per missaticos qualiter fuerunt tunc ordinati. ... 8. Dodo episcopus, Hrotbertus et Osbertus missi in Cinomannio, Andegavensi atque Turonico, Corboniso et Sagiso.*

43 Commemoratio missis data, éd. Alfred BORETIUS, Capitularia regum Francorum, t. I, Hanovre 1883 (MGH, Legum sectio II, 1), n° 151, p. 308–309, à la p. 308: *... Turones Landramnus archiepiscopus et Hruodbertus comes.* Ce texte est antérieur à 826, car il mentionne comme vivant l'archevêque Heistolf de Mayence, dernier personnage dont le décès est signalé pour l'année 825 dans le nécrologe de Fulda. Il est annexé à un capitulaire de Louis le Pieux (ibid., n° 150, p. 303–307) se référant à un autre capitulaire d'août 822, et donc postérieur à ce dernier. Le capitulaire n° 150 est lui-même antérieur à la fête de saint Martin (11 novembre), car il fixe un délai se terminant à cette date.

44 Le même document est signalé par Philippe DEPREUX, Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781–840), Sigmaringen 1997 (Instrumenta, 1), p. 367, avec les commentaires suivants: «L'on se doit bien évidemment de remarquer que ce personnage exerçait les fonctions de *missus* dans une région dans laquelle, une génération plus tard, l'un de ses homonymes serait tout puissant. ... À ce qu'il me semble, la présence d'un Robert à Tours en 825 n'a pas vraiment retenu l'attention des chercheurs.»

45 Epistolae Karolini aevi, t. III, éd. Ernst DÜMMLER, Karl HAMPE et al., Berlin 1899 (MGH, Epistolae, 5), n° 21–22, p. 120–121, au n° 22, p. 121: *... H[udowicus] ... imperator ... T. fideli nostro.*

mais il semble bien être en fonction dans la région, car c'est sur lui que l'empereur s'appuie pour le seconder au cours de son séjour en Touraine. Le livre des Miracles de saint Genou, écrit au milieu du X^e siècle, nous fait enfin connaître un Robert de très haut rang qui pourrait s'identifier aux deux personnages précédents. Cet homme d'excellente noblesse avait épousé la fille du comte de Bourges Wifred, lequel, selon le même livre, fonda le monastère de Saint-Genou le 25 juin 828 et vivait encore en 838. Robert était lui-même un personnage très influent: chef de l'administration du roi Pépin I^{er} d'Aquitaine, il était de surcroît devenu le beau-frère de ce monarque, qui avait épousé sa sœur⁴⁶. Les fonctions de ce Robert nous ramènent une nouvelle fois sur les bords de la Loire: nous savons en effet qu'à la même époque, très probablement en 834, Pépin I^{er} reçut le comté d'Anjou de son père Louis le Pieux⁴⁷. Ces identifications sont certes hypothétiques mais il paraît clair, au vu de ces textes, que le nom de Robert, dès 820–825, fut présent au sein de la haute administration des régions autour de la Loire. Jusqu'à sa mort en 852 ou 853, le «duc Robert» a pu y poursuivre une carrière pendant de longues années.

3° Robert le Fort, à Tours, semble entrer au service du roi quand son aîné, l'autre Robert, n'y est déjà plus. Les carrières des deux hommes sont passées par des étapes identiques. Elles paraissent s'être déroulées en bonne partie dans la même région. Tout cela conduit inévitablement à supposer, compte tenu de ce que l'on sait des usages familiaux de ce temps, que les deux Robert étaient proches parents. Père et fils, oncle et neveu, cousins? La question reste ouverte. L'hypothèse de cette parenté conduit en tout cas à remettre en question l'idée, généralement admise par les médiévistes modernes, que la famille de Robert le Fort était, avant lui, établie sur les bords du Rhin⁴⁸. L'origine rhénane des Robertiens de Neustrie demeure probable, mais elle pourrait être plus lointaine, avec des liens familiaux plus complexes qu'on ne le pense aujourd'hui.

Notum sit tibi quod volumus, ut ad hoc te prepares, ut, quandocumque Hrt. comes et H. missus noster per te nobis aliquid mandare voluerint, statim sine mora vel aliqua tarditate cum ipso mandato ad Turonos pergere possis: quia ibi aut nos ipsos aut dilectam coniugem nostram ... inventurus es ... L'identification de *Hrt. comes* à un comte Robert est plausible mais pas certaine; cf. *ibid.* p. 120, n. 7, p. 121, n. 4. Il pourrait aussi s'agir d'un *Hrotgarius* (Roger), d'un *Hrotharius* (Frotaire, Frotier), d'un *Hrodulfus* (Raoul, Rodolphe), etc. Le 9 novembre 832, Louis le Pieux se trouvait à Tours pour l'intronisation d'Aldric comme évêque du Mans (Johann Friedrich BÖHMER, Engelbert MÜHLBACHER, Johann LECHNER, *Regesta Imperii*, t. I, 2^e éd., Hildesheim 1966, n° 908b). Le 19 novembre, à *Caduppa villa* (sans doute Chouppes près de Mirebeau, entre Tours et Poitiers), il confirma à l'abbaye de Marmoutier, à la prière de l'impératrice Judith, la possession de biens dans le Blésois et le Dunois (*ibid.* n° 910).

46 Ex miraculis S. Genulfi, éd. Oswald HOLDER-EGGER, dans: MGH, SS, t. XV/2, Berlin 1888, p. 1205–1207, à la p. 1206: *Huius itaque Pii augusti Ludovici temporibus, quibus filius eius Pipinus rem publicam regebat Aquitaniae, quidam Byturicensium comes exitit vocabulo Wifredus ... Cui ... Oda nomine coniunx fuit. Quae videlicet illorum filia nomine Agana Roberto cuidam, insignis honestaeque potentiae viro primoque palatii Pipini regis, nupta fuit. Qui Robertus ... regalis etiam stemmatis per sororem adeptus erat consortia; quam idem domnus Pipinus uxorem duxit, (...).*

47 BRUNTERC'H, Le duché du Maine (voir n. 23), p. 60 et n. 183–184.

48 Proposition initialement formulée dans sa version moderne par Karl GLÖCKNER, Lorsch und Lothringen, Robertiner und Capetinger, dans: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 50 (1937), p. 301–354.